



DECISION N° D70/D/C.DIANG/SIGAMP/CIPM/2026

Portant attribution du marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/C.DIANG/SIGAMP/CIPM/2026 du 27/01/2026 en procédure d'urgence pour les travaux de construction des postes agricoles dans certaines localités de la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

Lot 2 : Construction d'un (01) poste agricole à NDOUMBI 1

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIANG,
-Autorité Contractante-

- Vu la constitution ;
 - Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu le décret N° 2021/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 09 JUIN 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - Vu l'arrêté N°00000103/A/MINDDEVEL/ du 04 décembre 2025 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 04 novembre 2025 ;
 - Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C.DIANG/SIGAMP/CIPM/2026 du 27/01/2026 ;
 - Vu le procès-verbal de proposition d'attribution reçu le 07 avril 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Diang ;
- Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **Sté ULTRA POWER OF AFRICA LTD**, Tél: 690 85 61 72 / 677 29 71 09 est déclarée Adjudicataire pour le marché de **Construction d'un poste agricole à NDOUMBI 1 dans la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est**, objet de l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné, aux conditions ci-après :

- o Montant du Marché : 19 999 666 (Dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-six) francs CFA TTC.
- o Délai d'exécution : Trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- ARMP/Est
- Pdt CIPM (Pour info)
- DR/MINMAP/LD (Pour info)
- DD MINMAP/LD (Pour info)
- Affichage
- Intéressé
- Archives/Chrono

Diang, le 09 AVR 2026
Le Maire de la Commune de DIANG,

Autorité Contractante

Le Maire

J.M. Belinga Evouma



COMMUNIQUE N° 071/C/C.DIANG/SIGAMP/CIPM/2026

Portant attribution du marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/AONO/C.DIANG/SIGAMP/CIPM/2026 du 12/02/2026 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de certaines infrastructures dans la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

Lot 2 : Construction d'un poste agricole à NDOUMBI 1

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIANG COMMUNIQUE :

Conformément aux dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné, le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

Désignation du projet	Rang	Entreprise	Montant corrigé de l'Offre (F CFA TTC)	Délai (Mois)	Observation
<i>Construction d'un poste agricole à NDOUMBI 1 dans la Commune de Diang,</i>	1 ^{er}	Sté ULTRA POWER OF AFRICA LTD, Tél: 690 85 61 72 / 677 29 71 09	19 999 666	03	Adjudicataire

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué à la Mairie de DIANG pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

AMPLIATIONS :

- ARMP/Est
- Pdt CIPM (Pour info)
- DD MINMAP/LD (Pour info)
- Affichage
- Intéressé
- Archives/Chrono

Diang, le 09 AVR 2026

Le Maire de la Commune de DIANG,

-Autorité Contractante-

J. M. Belinga Erouma